MASTER FILE

United Nations | Nations Unies

GENERAL ASSEMBLY | ASSEMBLEE GENERALE

UNITED NATIONS

A/C.3/349
18 novembre 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

Troisième session
TROISIEME COMMISSION

Dual distribution

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Equateur : Amendements à l'article 22 du projet de Déclaration (E/800)

a) Insérer au paragraphe 1 le mot "convenable" après le mot "logement".

b) Remplacer le paragraphe 2 par le texte suivant :

"Les femmes enceintes, les mères qui allaitent et tous les enfants, aussi bien les enfants illégitimes que les enfants légitimes, ont droit à une aide et à une assistance spéciales."